

## Rapport du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes relatif à l'accès à l'avortement

17/01/2017

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a publié un bilan de ses recommandations formulées en 2013 relatives à l'accès à l'avortement.

Dans son rapport paru en 2013, le HCE alertait les pouvoirs publics sur l'existence d'obstacles juridiques et matériels dans l'accès à l'IVG et avait alors formulé 35 recommandations pour garantir l'effectivité du droit à l'avortement qui concernait l'accès à l'information sur internet et l'accès à l'IVG dans les territoires.

Trois ans après, le HCE constate qu'« un renforcement de l'arsenal juridique et réglementaire ainsi qu'un programme national d'actions ont permis la mise en œuvre complète ou partielle de plus des deux tiers des recommandations » (26 recommandations ont été mises en œuvre totalement ou partiellement et 9 sont restées sans suite).

Le Haut conseil conclut que si d'importants progrès ont été réalisés, un accès réel à ce droit peut encore être conforté. Il appelle les pouvoirs publics à poursuivre ces avancées et à garantir l'effectivité des obligations légales sur l'ensemble du territoire par la mise en place de « testings ».